ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1043 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE cette pétition vise l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes seules handicapées vivant au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il existe une grande disparité entre les montants versés et ce qui est nécessaire afin d'avoir un minimum essentiel de qualité de vie;

CONSIDÉRANT QU'en 2009, le seuil de pauvreté pour une personne seule vivant au Québec et en Ontario était de 18 421 $ et que les revenus de bien-être social des personnes seules handicapées vivant au Québec n'ont été que de seulement 10 881 $ comparativement à 12 905 $ en Ontario, soit un écart de 40,93 % et 29,94 % respectivement;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous soussignés, demandons au gouvernement d'augmenter les prestations d'aide sociale versées aux personnes handicapées de 10 % au Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Pierre Marsan

Pierre Marsan, député de Robert-Baldwin

19 février 2013

Date